

AG du 29/02/2020

Rapport de présentation des comptes EXERCICE 2019 du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les tableaux ci-joints permettent de comparer le compte de résultat 2019 au budget prévisionnel voté en AG;
Les tableaux sont présentés sous forme analytique et suivant le plan comptable ;
les comptes sont suivis par Mme Balagué expert-comptable au sein du Cabinet BC Conseils
Le compte de résultats s'équilibre à **387 111,42 €** (sans tenir compte des bénévoles valorisés qui s'élèvent à ce jour en charges et produits à 14 348 €) avec un excédent de fonctionnement de **7829,38 €** :
Charges 379 282,04 € (353 276,79 € pour la partie « associative » + 26 005,25 € pour la partie « Vieux Campeur »)
Produits 387 111,42 € (361 102,66 € pour la partie « associative » + 26 008,76 € pour la partie « Vieux Campeur »)
Le bilan s'équilibre à hauteur de **183 007 €**.
Les principaux points marquants de l'exercice sont l'acquisition d'un minibus début décembre (qui n'apparaît qu'à hauteur de 373 € ! dans ce compte de résultat car la quasi-totalité de la somme (21705 €) est en amortissement (comme la part correspondante de la subvention du Conseil Régional affectée soit 11030 €); de plus nous avons pu bénéficier d'une remise de 40% accordée par Toyota aux fédérations olympiques ;
D'autre part en com est inscrit l'achat de places au TQO qui ont été dispatchées à des élus et décideurs
En formation outre les actions classiques nous avons participé à l'organisation de notre 1^{er} CQP avec la FFME
En multiactivité Occitechnik a été reconduit et développé
En produits nous avons eu des subventions du Conseil Régional et du PSF (ex CNDS) en augmentation
Le résultat provient également entre autres des produits de formations et de la prise en compte sur cet exercice de versements de familles du pôle dont les dépenses ont été réalisées et affectées à 2018;
Les postes les plus significatifs du compte de résultats sont commentés ci-dessous:

PRODUITS :

La subvention du Conseil Régional qui concerne le Haut Niveau, et la formation et le matériel s'est élevée à 38000€ mais seule la part de la subvention matériel non amortie est retracée au compte de résultat (26970 €)
Elle calculée en % sur les dépenses réelles de l'année;
La subvention du PSF (ex CNDS) gérée par la FFME a été de 20 500 € (en augmentation) et a concerné notamment les actions de l'Equipe Technique Régionale, le développement des pratiques, et l'accès HN escalade...
Des actions spécifiques ont été soutenues par la DRDJS BOP environnement et HN (8 500 €),
Le reversement de la part régionale des licences FFME (avec retenue à la source) au taux de 6 €/ licence: 72 060 €
Les participations FFME aux charges de fonctionnement (29 000 €): prise en charge du coût de l'emploi de Rémi D
Les produits des formations 93 220 € hors subventions dont 10 140 € du CQP
Les produits des actions de multiactivités 19 148,25 € (hors subventions notamment 4 304 € pour Occitechnik)
Les produits du pôle escalade au CREPS (48 646 € hors subventions) concernent principalement les remboursements des frais de scolarités par les familles (45 645€ dont 21 000€ au titre de 2018) et des stages ;

Compte Matériel (Vieux Campeur): L'opération de partenariat menée avec le Vieux Campeur permettant aux licenciés de bénéficier de 20 % de réductions, est retracée dans un tableau distinct à hauteur de 26 008 € en produits et 26 005 € en charges;

Le bénévolat valorisé a été isolé sur une ligne spécifique et ne regroupe que les déclarations de dons de bénévoles en produits et charges (14 348 € reçus à ce jour);

CHARGES:

FONCTIONNEMENT : 65825 €

Les achats de matériels concernent du matériel sportif d'encadrement et d'entraînement, ainsi que le minibus (21 705 €) qui est inscrit en amortissement

Une ligne retrace en charges et produits les achats/revente d'entrées en salles d'escalade pour les licenciés

La ligne communication comprend l'achat de places TQO pour les invités, élus fédéraux, politiques décideurs:4590 €

PERSONNEL : 119 726 €

Le poste relatif à l'emploi retrace la prise en compte des postes à plein temps (avec le % sur la Ligue) de Anne Geernaert (70%) de Mathieu Peyet (60 %), de Jade Zaouit (jusqu'au 31/08), de Remi Duboz, d'Aurelie Martin 50% (à compter du 1/10), de Clement Vanrechem à 50%, d'Emeric Grego en apprentissage depuis le 1/09 (50 %); les salariés sont gérés par le GEME et la participation représentative des salaires est versée à cette structure, augmentée des frais du GE, déduction faites des aides et subventions spécifiques reçues;

FORMATIONS

Les charges des formations se sont élevées à 61 737 € dont 8 635 € pour le CQP

DEVELOPPEMENT MULTIACTIVITE

24 682 € ont été dépensés dont 7122 € pour les équipes alpinisme et montagnisme, 13973 € pour Occitechnik, 2 838 € pour les stages M&E, 564 € pour des actions de féminisation, et 184 € pour la prévention sécurité ;

COMPETITIONS

Ski Alpinisme 7 675 €

Escalade : 6 000 € pour le soutien aux 3 championnats régionaux

ACCES HN

Escalade ERJE: 5792 €

Bourses athletes HN : 8000 € dont 700 € pour le ski

Ski Alpinisme ERJSA : 3349 €.

POLE ESCALADE CREPS

les charges du pole ont concerné les frais d'encadrement (21 863 €) et les frais de scolarité (24 404 €) compensés par les familles

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ; Ligue Occitanie,
7 rue André Citroën ; 31130 Balma Tel : 05 62 27 07 66,
Web : <http://www.occitanie.ffme.fr> ; E-Mail : contact@occitanie.ffme.fr

Association 1901 agréée par le Ministère des Sports - Affiliée à l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (U.I.A.A.)
et au Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) - SIREN 447 610 098 - APE 926 C